



Éléments de contexte

	Limite communale		Parcelle et bâti cadastral
	UA Zonage (limite et nom de zone)		Règles architecturales particulières (RA+1)
	Espace inconstructible		Faille imposée
	Périmètre de démolition avant construction		Périmètre concerné par un guide de restructuration
	Implantation imposée		Axe de flux
	Marge de recul		Centrale
	Marge de recul résultant de l'art. L. 111-6		Linéaire commercial simple
	Marge de recul résultant de l'art. L. 111-8		Linéaire commercial renforcé
			Périmètre à potentiel de mixité tertiaire

Règles relatives aux espaces verts, à l'environnement et à l'énergie

	Milieu Naturel d'Intérêt Ecologique (MNE)		Terrain cultivé à protéger
	Espace boisé classé		Site naturel de compensation
	Espace d'intérêt paysager ou écologique		Zone humide du SAGE Vaine
	Plantation ou espace libre paysager à réaliser		Zone humide du SAGE Rance Frémur

Règles relatives au patrimoine

	Monument historique du règlement graphique		Périmètre d'application des Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)
	Patrimoine bâti d'intérêt local (1, 2 ou 3 étoiles)		Zone inondable (hors PPRI)
	Ensemble urbain patrimonial : séquence urbaine		Secteur de risque FGR (Plan de Gestion du Risque inondation)
	Ensemble urbain patrimonial : composition urbaine ou architecturale		Secteur de risques et de nuisances technologiques (dont les secteurs de niveau 1, 2 ou 3)

Règles liées aux équipements, réseaux et servitudes

	Emplacement réservé		Principes de localisation de voies de circulations et autres ouvrages :
	Servitudes de localisation pour voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général ou espaces verts :		Voie de circulation à conserver ou à créer
	Voie à créer		Chemin piétons-cycles à conserver
	Voie à créer (voie secondaire, de desserte...)		Chemin piétons-cycles à créer
	Chemin piétons-cycles à créer		Équipement d'intérêt général à créer
	Équipement d'intérêt général à créer		Espace vert à créer
	Espace public à créer		Espace public à créer
	Terrain concerné par la servitude de localisation		Et autres règles :
			Secteur de constructibilité limitée
			Axe du métro et secteur de nécessité de service public
			Emplacement réservé pour programme de logement
			Servitude d'établissement pénitentiaire

La légende indique systématiquement l'ensemble des informations identifiées sur la métropole (par simplification). Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes ces identifications sur leur territoire.

Modifications apportées par la présente procédure